

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les modalités et conditions de vente des prestations de services proposées par Emmanuel Neff (ci-après « le Prestataire »), à ses clients.

Article 1 - DEFINITION

« Prestataire » désigne « NEFF EMMANUEL, Entrepreneur Individuel (EI) », nom commercial « Emmanuel Neff Vidéo »,
SIREN N°947773040,
SIRET N°947 773 040 00011,
Numéro de TVA Intracommunautaire : FR 36947773040,
Le Prestataire bénéficie de la franchise en base de TVA.
Son siège est situé au 13 Grand'rue 68380 Breitenbach.
Il possède un site internet : emmanuel-neff.fr.
Son adresse mail : info@emmanuel-neff.fr
Son numéro de téléphone : 06.32.72.97.84. Le coût de l'appel téléphonique au numéro du Prestataire est celui d'une communication locale, sans surcoût.

« Client » désigne toute personne physique majeure ou morale sollicitant les services de EMMANUEL NEFF. La personne signant le devis accompagné de la mention BON POUR ACCORD déclare avoir le pouvoir et la capacité d'engager la personne morale ou physique au nom de laquelle elle agit.

Article 2 - OBJET ET CHAMPS D'APPLICATION

Le client est informé sur le devis des Conditions Générales de Vente et peut les consulter à tout moment sur le site internet de EMMANUEL NEFF à l'adresse <https://emmanuel-neff.fr>. En conséquence, toute commande passée par le CLIENT auprès de EMMANUEL NEFF emporte acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

EMMANUEL NEFF propose les prestations suivantes :

- Création de contenus visuels, motion design, animation graphique, montage vidéo et post-production
- Réalisation de vidéos, Écriture, Tournage, Montage, et Post-Production
- Réparation d'appareils électroniques et informatiques

Article 3 - TARIF DES PRESTATIONS

Les prix stipulés sur les devis sont valables 30 jours à partir de la date d'émission de celui-ci. Les prestations à fournir sont celles clairement énoncées sur le devis. Ainsi, toute prestation non énoncée ne sera pas comprise et fera l'objet d'un devis complémentaire.

Frais annexes : les déplacements nécessaires à la bonne réalisation du contrat pourront être facturés au Client, au même titre que l'hébergement ou autre achat et dépenses nécessaires à la production.

TVA non applicable, article 293 B du CGI. Les prix sont exprimés en Euros nets à payer.

Article 4 - DEVIS

Le Client peut demander un devis auprès du Prestataire.

La validation du devis (actée par le renvoi du devis accompagné par la mention « Bon Pour Accord » suivie d'une signature manuscrite) par le Client emporte totale acceptation des conditions générale de vente et fait office de bon de commande.

Dans le cas d'un devis excédant les 1500€, la commande ne sera considérée comme acceptée qu'après la réception par le Prestataire du devis accompagné par la mention « Bon Pour Accord » et d'une signature manuscrite, ainsi que d'un acompte de 30% du montant total de la prestation, sauf accord contraire des parties.

Article 5 - ANNULATION DE COMMANDE

Toute annulation de Prestation de la part du Prestataire pour cause de force majeure, tel que défini par la jurisprudence, donnera lieu au remboursement des sommes déjà versées par le Client, sans indemnité supplémentaire.

En cas d'annulation de la Prestation par le Client jusqu'à quatre jours ouvrables avant la date prévue de réalisation de la prestation, l'acompte versé sera restitué au client.

En cas d'annulation de la Prestation par le Client trois jours ouvrables ou moins avant la date prévue de réalisation de la prestation, l'acompte sera conservé par le Prestataire.

Article 6 - PRIX ET PAIEMENT

Le prix de la prestation ainsi que les modalités de paiement sont fixés dans le devis transmis au Client. Le solde de la prestation sera dû à la livraison de la prestation finale.

Sauf délai de paiement clairement convenu par accord entre les deux parties et figurant sur la facture, le règlement de la facture s'effectue à la date de livraison ou au plus tard au trentième (30) jour du mois suivant la facturation.

Tout retard de paiement donnera lieu à des pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur, et sera due une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Article 7 - LIVRAISON

La livraison des produits (médiats photos, vidéos, films, visuels...) peut se faire via courriel, serveurs dans le cloud, ou au siège du client ou du prestataire, ou tout lieu proposé par le client. Concernant le format de livraison (format de fichier, codec, container, résolution...), il incombe au client de spécifier ses besoins en amont du devis. Le Prestataire s'engage à respecter les délais de livraison convenus avec le Client.

Tout retard de livraison ne pourra donner lieu à des dommages et intérêts que si celui-ci est imputable au Prestataire. La réception définitive de la prestation est actée par la validation écrite du Client, ou à défaut, à l'expiration d'un délai de 14 jours ouvrables suivant la livraison sans réclamation écrite de sa part.

Article 8 - MODIFICATION DE LA PRESTATION À LA DEMANDE DU CLIENT

Toute demande de modification de la prestation en cours de réalisation devra être formulée par écrit par le Client.

Selon la nature des modifications demandées, celles-ci pourront entraîner un ajustement des délais de livraison et/ou une facturation complémentaire.

Aucune modification ne pourra être mise en œuvre sans validation préalable du Prestataire.

Article 9 - GARANTIE

Le Prestataire s'engage à livrer une prestation conforme aux spécifications définies dans le devis. En cas de défaut de conformité ou de vice caché dans le produit final, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation, le Prestataire rectifiera à ses frais les défauts avérés.

Pour les clients professionnels, toute réclamation devra être formulée par écrit dans un délai de 30 jours à compter de la livraison, faute de quoi la prestation sera réputée acceptée.

Pour les clients consommateurs, le Prestataire est tenu des défauts de conformité dans les conditions des articles L217-1 et suivants du Code de la consommation, et des vices cachés dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code civil. Le Client consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la livraison pour agir.

Article 10.1 - RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

Le Prestataire s'engage à informer le Client de l'avancée du projet, notamment à travers les différentes validations soumises au Client.

EMMANUEL NEFF ne peut être tenu responsable dans le cas d'erreurs dues à des informations incorrectes, incomplètes ou non remises à temps par le Client, quelles qu'en soient les conséquences.

Article 10.2 - RESPONSABILITES DU CLIENT

Le Client s'engage, pour mener au mieux la collaboration entre les deux parties, à désigner un chef de projet, qui sera l'interlocuteur principal entre EMMANUEL NEFF et le Client.

Si le Client doit donner des informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation au Prestataire, le Client doit vérifier que ces informations soient justes et sincères. En cas de tout dysfonctionnement imputable à la transmission d'informations erronées, seul sera tenu pour responsable le Client.

Le Client doit disposer des droits nécessaires sur tout élément transmis au Prestataire dans le cadre de la réalisation de la Prestation.

Le Client s'engage à être un interlocuteur actif, c'est-à-dire répondant aux demandes dans des délais raisonnables, afin de permettre la création et la production dans les meilleurs délais.

Si le Client fournit des images ou quelconque média au Prestataire, seul le Client est responsable de leur qualité et de leur contenu. EMMANUEL NEFF décline toute responsabilité en ce qui concerne les frais ou dommages matériels/corporels qui pourraient être occasionnés par la mise en œuvre, l'utilisation et la diffusion des productions enregistrées par EMMANUEL NEFF et livrées au Client.

Aussi, le Client garantit EMMANUEL NEFF pour tout dommage direct ou indirect causé au matériel de EMMANUEL NEFF ou de ses sous-traitants par les défaut et virus qui seraient présents dans le matériel qu'il transmet à EMMANUEL NEFF.

Article 11 - CONFIDENTIALITÉ

Le Prestataire s'engage à maintenir la confidentialité de toutes les informations confidentielles communiquées par le Client, y compris les données personnelles des participants et figurants éventuels. Le Prestataire s'engage également à ne pas divulguer ou utiliser ces informations à des fins autres que la réalisation de la prestation.

Article 12 - FORCE MAJEURE

EMMANUEL NEFF ne pourra être tenu responsable de délais non respectés pour cause de cas de force majeure ou de cas fortuit tel que reconnu par les juridictions françaises (et notamment tout acte émanant d'une autorité civile ou militaire, de fait ou de droit de grève, incendie, inondation, dégâts des eaux, tempête et foudre, accident, émeute, attentat, de non-livraison des documents pour la création ou la mise en service de produit, tout fait imputable à un tiers, ou autre circonstance ayant une cause externe et l'empêchant, directement ou au travers d'un tiers, de répondre à ses obligations).

Article 13 - CONSERVATION DES RUSHES VIDÉO

Le Prestataire s'engage à conserver les rushes vidéo relatifs à la prestation effectuée pour une durée de 3 mois à compter de la date de livraison de la prestation finale au Client. Si le client désire une sauvegarde plus longue des données, il doit faire une demande écrite à EMMANUEL NEFF et s'acquitter d'une participation financière pour la sauvegarde de celles-ci.

Passé ce délai, le Prestataire pourra détruire les rushes vidéo, sauf si le Client en a expressément fait la demande et s'est acquitté des frais supplémentaires de stockage et de conservation. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de la perte ou de la destruction des rushes vidéo après la fin de cette période de 3 mois.

Article 14 - DROIT À L'IMAGE

Le Client garantit disposer de tous les droits nécessaires sur les images, sons et musiques fournis au Prestataire pour réaliser la prestation. Le Prestataire s'engage à respecter le droit à l'image des figurants ou participants éventuels apparaissant dans la vidéo, conformément aux dispositions légales en vigueur. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable en cas de violation du droit à l'image par le Client ou tout tiers exploitant la prestation réalisée par le Prestataire.

ARTICLE 14 BIS – DROITS MUSICAUX

Si la prestation inclut l'intégration de musique dans les productions réalisées, les parties conviennent des modalités suivantes.

Lorsque le Prestataire sélectionne et intègre des musiques libres de droits ou sous licence (bibliothèques musicales libres de droits, licences Artlist, etc.), il s'engage à utiliser des œuvres pour lesquelles les droits de diffusion sont acquittés pour le cadre d'utilisation défini au devis. Lorsque le Client souhaite intégrer des œuvres musicales spécifiques soumises à droits d'auteur (musiques commerciales, œuvres SACEM, etc.), il lui appartient d'obtenir et de régler, à ses frais et sous sa seule responsabilité, toutes les autorisations et licences nécessaires auprès des ayants droit et/ou de la SACEM avant la diffusion de la production. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable des litiges ou réclamations résultant d'une utilisation non autorisée d'œuvres musicales choisies par le Client.

En cas de diffusion publique ou de mise en ligne sur des plateformes (YouTube, réseaux sociaux, télévision, etc.), il incombe au Client de vérifier que les droits acquis couvrent bien ces modes de diffusion.

Article 15 - UTILISATION DES INFORMATIONS DU CLIENT ET DES EXTRAITS DE PRODUCTION À DESTINATION COMMERCIALE

Le Prestataire est autorisé à utiliser le nom et le logo du Client ainsi que des extraits des productions réalisées pour le Client à des fins de promotion commerciale et de référencement, sauf accord contraire des parties. Le Prestataire s'engage à ne pas divulguer ou céder à des tiers les informations du Client, à l'exception des sous-traitants nécessaires à la réalisation de la prestation.

Le client peut néanmoins refuser au Prestataire de citer le Client et le Produit à titre de référence commerciale et de communication pour son activité, sous réserve d'adresser à EMMANUEL NEFF un email à info@emmanuel-neff.fr justifiant ce refus. Le Client peut également demander le retrait des données nominatives qui figurent dans les références (Loi Informatique et Libertés).

Article 16 - INTERDICTION DE DÉTOURNER LES VIDÉOS HORS DU CHAMP D'APPLICATION PRÉVU PAR LE CONTRAT

Le Client s'engage à ne pas utiliser les vidéos réalisées par le Prestataire en dehors du champ d'application prévu par le contrat, notamment à des fins diffamatoires ou illicites. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable en cas d'utilisation détournée de la prestation par le Client ou tout tiers exploitant la prestation réalisée par le Prestataire.

Article 17 - DIFFUSION SUR DES MÉDIAS NON DÉFINIS AU DEVIS ET À LA FACTURE

La diffusion et l'exploitation des vidéos réalisées par le Prestataire ne pourront être effectuées que sur les médias définis sur le devis et la facture, sauf accord contraire des parties. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable en cas de diffusion ou d'exploitation illicite du produit par le Client ou tout tiers exploitant la prestation réalisée par le Prestataire.

Article 18 - MODIFICATION DE LA PRESTATION À L'INITIATIVE DU PRESTATAIRE

Le Prestataire se réserve le droit d'apporter des modifications mineures à la prestation, notamment en cas de contrainte technique ou de force majeure, dès lors que celles-ci n'altèrent pas la nature ou la finalité de la prestation.

Dans le cas où une modification substantielle s'avérerait nécessaire, le Prestataire s'engage à en informer le Client dans les meilleurs délais et à proposer une solution de remplacement.

En cas de refus de cette solution par le Client, les parties pourront convenir d'une résiliation du contrat sans pénalité pour l'une ou l'autre des parties.

Article 19 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Conformément au Code de la propriété intellectuelle, EMMANUEL NEFF demeure titulaire des droits d'auteur sur l'ensemble des créations (scénario, rushes, montage, etc.).

Sous réserve du paiement intégral du prix de la prestation, le Prestataire cède au Client les droits d'exploitation, de reproduction et de diffusion de la vidéo finale pour les supports définis dans le devis ou la facture, sans limitation de durée.

Toutefois, les rushes (fichiers bruts de tournage) restent la propriété exclusive de EMMANUEL NEFF. Leur cession n'est pas comprise dans la prestation, sauf accord écrit contraire. Toute

utilisation des productions en dehors du cadre défini (notamment la modification ou le découpage du film sans accord) est strictement interdite.

Article 20 - SOUS-TRAITANCE

Le Prestataire se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie de la prestation à des tiers, sans l'accord préalable du Client. Le Prestataire reste cependant responsable de l'exécution de la prestation par les sous-traitants et s'engage à informer le Client en cas de recours à un sous-traitant.

Article 21 - NULLITÉ D'UNE CLAUSE DES CGV

La nullité de l'une des clauses des présentes CGV n'entraîne pas la nullité des CGV dans leur globalité. La nullité d'une clause des CGV n'affecte pas la validité des autres clauses, lesquelles restent parfaitement applicables entre le Prestataire et le Client.

Le Prestataire pourra, pour pallier la nullité, modifier les présentes CGV après avoir recueilli l'accord écrit du Client sur papier libre comportant sa signature.

ARTICLE 22 - MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Les dispositions du présent article s'appliquent uniquement aux Clients consommateurs, au sens du Code de la consommation.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », après nous avoir sollicités et à défaut de réponse vous satisfaisant, vous avez la possibilité de recourir gratuitement à une procédure de médiation de la consommation auprès de :

CM2C

49 rue de Ponthieu

75 008 PARIS

Tel : 01 89 47 00 14

Site internet : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>

Mail : litiges@cm2c.net

Les présentes CGV sont soumises à la loi française.

ARTICLE 23 - RGPD (DONNÉES PERSONNELLES)

Le Prestataire collecte les données personnelles du Client (nom, prénom, adresse, email, téléphone) pour les besoins de la gestion administrative, commerciale et de la facturation. Ces données ne sont jamais transmises à des tiers sans accord préalable, sauf aux sous-traitants mentionnés à l'Article 20. Conformément à la loi "Informatique et Libertés" et au RGPD, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données le concernant en adressant une demande écrite à : info@emmanuel-neff.fr

ARTICLE 24 - DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation ou pour les produits nettement personnalisés.

ARTICLE 25 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui du lieu du siège social du Prestataire pour les litiges avec des professionnels, ou celui du domicile du Client pour les litiges avec des consommateurs.

ARTICLE 26 - RÉSILIATION

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations (ex: non-paiement répété, non-fourniture des éléments de travail), le contrat pourra être résilié de plein droit par l'autre partie 15 jours après une mise en demeure restée infructueuse adressée par lettre recommandée avec AR. Les prestations déjà réalisées restent dues.

ARTICLE 27 - PRESTATIONS VIA DES PLATEFORMES TIERCES

Le Prestataire propose également ses services via des plateformes tierces telles que Comeup. Dans ce cadre, les conditions générales de la plateforme concernée s'appliquent en complément des présentes CGV, notamment en ce qui concerne les modalités de paiement, de remboursement et de résolution des litiges propres à ces plateformes. En cas de conflit entre les présentes CGV et les conditions de la plateforme tierce, les conditions de la plateforme prévaudront pour les aspects directement liés à son fonctionnement (paiement, commission, médiation). Les présentes CGV restent applicables pour tout ce qui concerne la réalisation de la prestation elle-même.

Article 28 - PRESTATIONS DE RÉPARATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES

Les articles 28 à 32 s'appliquent spécifiquement aux prestations de réparation d'appareils électroniques et informatiques. En cas de conflit entre ces articles et les dispositions générales des présentes CGV, les présents articles prévaudront pour ce type de prestation.

Article 29 - DIAGNOSTIC ET DEVIS DE RÉPARATION

Le diagnostic est réalisé gratuitement. À l'issue du diagnostic, un devis est communiqué au Client avant toute intervention. La validation du devis par le Client vaut acceptation des présentes CGV et autorisation d'intervention sur l'appareil.

En cas de refus du devis par le Client, l'appareil lui est restitué en l'état, sans frais.

Article 30 - GARANTIE SUR LES RÉPARATIONS

Le Prestataire garantit les réparations effectuées pendant une durée de 3 mois à compter de la date de restitution de l'appareil au Client. Cette garantie couvre exclusivement la pièce remplacée et la main d'œuvre associée à la réparation effectuée.

Sont exclus de la garantie les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'une chute, d'une infiltration de liquide, d'une tentative de réparation par un tiers, ou de toute autre cause extérieure à l'intervention du Prestataire.

Article 31 - RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES DONNÉES PERSONNELLES DU CLIENT

Le Client est seul responsable de la sauvegarde de ses données personnelles (photos, documents, contacts, etc.) avant de confier son appareil au Prestataire. Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la perte de données survenant au cours de l'intervention, quelle qu'en soit la cause.

Le Prestataire s'engage à ne pas accéder aux données personnelles du Client au-delà de ce qui est strictement nécessaire à la réalisation de la réparation, et à en respecter la confidentialité.

Article 32 - MATÉRIEL NON RÉCUPÉRÉ

Le Client s'engage à récupérer son appareil dans un délai de 30 jours à compter de la notification de fin d'intervention. Passé ce délai, le Prestataire adressera une mise en demeure au Client par tout moyen écrit.

Sans réponse du Client dans les 15 jours suivant cette mise en demeure, le Prestataire se réserve le droit de considérer l'appareil comme abandonné et pourra en disposer librement, notamment par voie de destruction ou de recyclage, sans qu'aucune indemnité ne soit due au Client.